MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

\_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE L'an deux mil vingt-quatre, Le neuf septembre,

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12 Pouvoirs : 0 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie

NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Pour 12 Contre / Abstention / Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume

VILLIBORD.

Date de convocation:

04/09/2024 Date d'affichage

Date d'affichage : 16/09/2024

Absent-Excusé:

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

## <u>Délibération N°2024/09/074</u>: Approbation du budget supplémentaire et reprise des résultats - budget eau et assainissement 2024

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
- Vu la circulaire du 26 février 2022 précisant les règles budgétaires applicables pour la M57,
- Vu la délibération 2024/04/024 portant approbation du budget primitif 2024 du Budget Eau et Assainissement
- Vu la délibération 2024/09/071 portant approbation du compte administratif 2023 du Budget Eau et Assainissement
- Vu la délibération 2024/09/072 pour l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'approbation du BP 2024 Eau et Assainissement par délibération en date du 15 avril 2024, les résultats de l'exercice antérieur n'avaient pu être repris, sur demande expresse émanant du SGC de MOUTIERS tant que les écritures de reprises 2023 n'étaient pas consolidées, dès lors, après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2024 ainsi que sur quelques réajustements nécessaires afin d'être le plus sincère et véritable possible et ce, par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire » présenté en séance.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20240909-D\_2024\_09\_074-DE en date du 05/12/2024 ; REFERENCE ACTE : D\_2024\_09\_074

- APPROUVE l'exposé du Maire ;
- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 Budget Eau et Assainissement tel que présenté.

## AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,

Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme:

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD